

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JUILLET 2024

Commune de Sury près Léré (18-Cher)

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mil vingt quatre

Le 16 juillet à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence de Monsieur Castellano Jean-François, Maire.

Date de convocation et d'affichage du conseil municipal : 6 juillet 2024.

Présents :

Mme Bertheau Sylvie, Mme Blondelet Sylvie, Mme Cadete Virginie, Mme Couillaut Nina, Mme Dareau Pascale, Mme Frot Patricia, M. Hayez Christian, Mme Lahiré Annie, M. Scoupe Jean-Claude et M. Viguié Pascal.

Excusés :

M. Deverrewaere Anthony et M. Bailly David.

M. Duméry Eddy donne pouvoir à Mme Couillaut Nina.

M. Bordu Gérard donne pouvoir à M. Castellano Jean-François.

M. Hayez Christian a été désigné secrétaire.

Modifications statutaires : extensions du périmètre du syndicat d'eau potable Val de Loire Pays Fort aux communes de Menetou-râtel et Vailly sur Sauldre et prise de la compétence "assainissement collectif "à la carte périmètre.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la décision du comité syndical du syndicat d'eau potable Val de Loire Pays Fort à l'unanimité le 3 juillet 2024

- ✓ d'accepter la demande de la commune de Menetou-Râtel d'adhérer au SMAEP val de Loire Pays Fort au 1^{er} janvier 2025.
- ✓ d'étendre le périmètre du SMAEP à la commune de Vailly-sur-Sauldre au 1^{er} janvier 2025.
- ✓ d'étendre les compétences du syndicat en prenant la compétence "assainissement collectif " à la carte.

Monsieur le maire indique qu'il convient d'émettre un avis sur chacune de ces 3 décisions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité à 13 voix pour.

- ✓ accepte l'extension du périmètre du syndicat à la commune de Menetou-Râtel suite à la demande de celle-ci au 1^{er} janvier 2025.
- ✓ accepte l'extension du périmètre du syndicat à la commune de Vailly-sur-Sauldre au 1^{er} janvier 2025.
- ✓ accepte l'extension des compétences du syndicat à la compétence "assainissement collectif " à la carte.
- ✓ accepte les nouveaux statuts tels qu'annexés à la présente délibération intégrant ces modifications de périmètre et de compétences.

M. David BAILLY est arrivé à 19h20.

Bons de fournitures scolaires pour la rentrée 2024-2025.

Le conseil municipal décide de renouveler un bon pour les fournitures scolaires pour les élèves inscrits en secondaire et ce jusqu'à l'âge de 16 ans inclus. Après délibération, il décide à l'unanimité, par 14 voix pour, que le montant en soit fixé à la somme de 45 euros. Les fournitures seront à retirer à la librairie « Evadez-vous » à Cosne sur Loire.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JUILLET 2024

Commune de Sury près Léré (18-Cher)

Participation à la mutuelle santé des agents.

La municipalité de Sury près Léré souhaite mettre en place une participation de 30 euros pour la mutuelle santé pour l'ensemble de ses agents municipaux par la procédure de labellisation, Suite à l'avis favorable du comité technique du lundi 13 mai 2024 (avis favorables à l'unanimité des collègues des représentants des employeurs et du personnel),

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité par 14 voix pour, de verser la somme de 30 euros mensuels par agent à compter du 01 aout 2024.

Contrat balayage des rues.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, par 14 voix pour, de renouveler le contrat de balayage des rues à la société Framacau pour 4 vacations annuelles de balayage des rues en 2024 pour un prix forfaitaire de 710 € H.T. par vacation.

M. Viguié demande que la balayeuse n'utilise ni l'eau des bornes incendies ni l'eau de la borne verte. L'utilisation de l'eau pluviale collectée à la mairie sera en effet privilégiée.

Portail à la salle des Fêtes :

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité par 14 voix pour, de retenir le devis de l'entreprise Serrurerie du Val de Loire pour la création d'un portail à la salle des Fêtes pour un montant de 2 550 € H.T.

Extension de la boulangerie.

Le conseil municipal prend connaissance du rapport de Mme Myriam Vermande Tassin, architecte, suite à l'appel d'offres mis en ligne le 25/04/2024 et publié le 30/04/2024. Il décide de suivre ses propositions et de retenir par 13 voix pour et 1 abstention, les entreprises suivantes pour les travaux d'extension de la boulangerie - 17 route de Belleville - 18 240 SURY PRES LERE.

			Montant H.T. en €
		Entreprises	
Lot N°01	VRD GROS OEUVRE	DECHERF	79 625.50 €
Lot N°02	CHARPENTE METALLIQUE	BAILLY	26 243.00 €
Lot N°03	COUVERTURE BARDAGE	BAILLY	38 400.00 €
Lot N°04	MENUISERIES EXTERIEURES	MENUISERIES D'AUXIGNY	9 018.00 €
Lot N°05	CLOISONS FROIDES	SOPROMEKO	29 485.95 €
Lot N°06	CARRELAGE	SOLS DU BERRY	10 200.00 €
Lot N°07	ELECTRICITE	VINCI FACILITIES	11 997.30 €
Lot N°08	PLOMBERIE CVC	AB CLIMATISATION	11 262.00 €
		TOTAL	216 231.75 €

Le conseil municipal confie au Maire en tant que personne responsable des marchés tous les pouvoirs pour agir pour ce faire ainsi que pour signer les marchés d'entreprises et les avenants éventuels à ces marchés et tous les actes liés à ce projet.

Adhésion FREDON.

Après délibération, le conseil municipal, décide par 7 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions d'adhérer à l'association FREDON Centre Val de Loire pour un montant annuel de 182.82 €.

Mme Frot précise qu'elle ne vote pas contre l'association mais parce qu'elle ne veut faire de mal à aucune espèce animale.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JUILLET 2024

Commune de Sury près Léré (18-Cher)

Utilisation du droit de préemption pour créer une maison d'assistantes maternelles (M.A.M.).

Monsieur le maire demande si le conseil municipal souhaite continuer le projet de création d'une maison d'assistantes maternelles sur son territoire. Après délibération, il est décidé par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 vote blanc de poursuivre ce projet.

Après délibération, le conseil municipal, décide par 8 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention d'utiliser son droit de préemption pour l'achat de la maison située au 1 route de Savigny à Sury près Léré cadastré AC 17. Le propriétaire est le centre hospitalier de Sancerre. Le montant de l'achat est de 55 000 euros plus 5 000 euros de commission.

Le but de cette acquisition, est de créer une M.A.M. sous réserve de l'accord du service de la protection maternelle et infantile pour la réalisation de ce projet.

Bilan d'activités du syndicat du Pays Sancerre Sologne :

M. Jean-Claude SCOUPE présente le bilan d'activités de 2023 du syndicat du Pays Sancerre Sologne (mission locale, plan mobilité rurale, OPAH, SCOT...). Deux voitures électriques seront à louer à Léré au tarif de 12 € la journée et 6 € la demi-journée. Dix-neuf dossiers de réhabilitation de l'habitat ont été validés.

Le SCoT et le SRADDET ont été votés et acceptés.

M. Eddy DUMERY est arrivé à 20h45.

Questions diverses :

Monsieur le maire fait part :

- de divers remerciements pour le versement de subventions.
- de la réception d'un devis d'un montant de 10 678 € pour l'ajout de 2 points lumineux (cité de la Motte et au Vernoy) suite à la demande d'une administrée.
- De la réception d'un devis de l'entreprise Mellot d'un montant de 2 076 € pour rénover le terrain de pétanque ainsi que l'engazonnement de chemins dans la pelouse de la salle des Fêtes.
- de la demande d'un camion à pizzas de stationner une fois par semaine sur notre commune.
- de la renonciation du pouvoir de police concernant la publicité du président de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire.
- que la commune a été classée en zone France ruralité revitalisation.
- de la demande de devis pour mettre de l'enrobé sur les trottoirs et ainsi avancer sur le problème de développement des mauvaises herbes.

Mme Cadete explique que le marché du 20 juillet a été annulé car il y a la Fête de la Madeleine le même jour à Belleville sur Loire.

Elle demande la possibilité de décaler la journée du Patrimoine avec visite commentée de l'église par Adeline Dollet au dimanche 15 septembre. Cette proposition est acceptée.

Elle rappelle que pour cette d'année aura lieu :

- le repas des aînés le dimanche 6 octobre.
- le concert de piano à l'église le dimanche 24 novembre.
- le marché de Noël à la halle couverte le dimanche 1^{er} décembre.
- et la distribution des colis des aînés le samedi 7 décembre.

M. Viguié demande :

- si les bancs du comité des Fêtes ont été retrouvés ? La municipalité ne les a, à priori, pas empruntés. La gestion est à la charge du comité des Fêtes.
- que les toilettes handicapées de la halle couverte soient remises en ordre. C'est une incompréhension entre l'entreprise et la mairie, la remise en service et en état a été demandée.
- pourquoi est-ce l'entreprise Mellot qui a planté les plantes ?

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JUILLET 2024

Commune de Sury près Léré (18-Cher)

- si les employés communaux peuvent couper les arbres qui se développent sur les ponts des Tortes et de la Balance car ceux-ci poussent les pierres.
- où sont les motos électriques de la gendarmerie ? M. Scoupe répond que les motos électriques entreposées à Bourges vont revenir à la nouvelle brigade de Gendarmerie mobile de Belleville sur Loire.
- s'il est possible de faire une motion avec les autres communes (Léré, Belleville sur Loire et Santranges) concernant la Poste de Léré pour éviter une fermeture définitive. Elle est encore fermée 2 jours cette semaine.

Mme Frot demande des informations sur l'entreprise qui a ouvert au 10 route de Léré. Monsieur le maire répond qu'il s'agit d'un nouveau commerce de vente d'articles de pêche. La personne est venue se présenter en mairie et apporter son numéro de SIRET.

Elle propose d'installer le banc rouge qui est à la sortie de Sury côté Belleville dans la rue des Petits Boulats.

M. Hayez informe que :

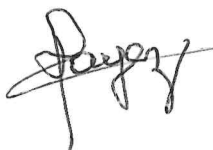
- M. Jegou va changer le col de cygne de l'évier de la halle couverte et nous propose de l'enlever entre chaque manifestation afin d'éviter qu'il soit à nouveau vandalisé. Il ira au restaurant pour un problème au niveau du bar.
- M. Bedu réalisera les peintures au local aux ateliers municipaux courant septembre.

Mme Dareau demande s'il est possible de reculer le panneau indicatif « Montrafaut et les Malais » d'environ un mètre. Cette proposition est acceptée.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 18 septembre à 19h.

La séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance
Christian HAYEZ



Le Maire
Jean-François CASTELLANO

